

2.5.1.

Droits humains et syndicaux et égalité / Changements climatiques:

Projet de résolution : Mobilisation des syndicats de l'éducation à propos des changements climatiques

Proposé par: Bureau exécutif
Langue originale: Anglais

Le 6^{ème} Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation (IE), réuni au Cap, en Afrique du Sud, du 22 au 26 juillet 2011:

1. **Reconnaît** que les changements climatiques induits par l'homme ont de graves conséquences environnementales, économiques et sociales pour tous les pays et tous les peuples, et représentent le défi mondial le plus sérieux que les gouvernements et la société civile aient à relever au 21^{ème} siècle;
2. **Note** qu'une action en vue d'atténuer les effets des changements climatiques est essentielle pour tous les syndicats, car:
 - (i) La transition vers une économie à faibles émissions de carbone requiert de nouveaux schémas en matière de production, de consommation et d'emploi; les travailleurs/euses doivent être impliqué(e)s de manière essentielle dans cette transition ;
 - (ii) Cette transition requiert une action collective de la part des gouvernements et de tous les secteurs de l'économie, à l'échelle nationale et mondiale; les syndicats sont bien placés pour utiliser leur force organisationnelle et collective pour amener les changements structurels nécessaires en vue de créer des systèmes de production et de distribution à faibles émissions de carbone.
3. **Déclare** que les institutions éducatives, qui contribuent largement aux émissions de carbone, ont une part de responsabilité dans la réduction des émissions dans le cadre des actions collectives nationales et mondiales que tous les secteurs économiques doivent entreprendre;
4. **Reconnaît** la nécessité d'un accord international contraignant pour remplacer le Protocole de Kyoto et l'insuffisance du cadre et des niveaux de réduction des émissions auxquels les Etats se sont engagés lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Cancun (Mexique) en 2010;
5. **Note** que les membres des syndicats de l'éducation affiliés à l'IE ont un rôle important à jouer pour instruire les étudiant(e)s à propos des effets des changements climatiques, et pour mettre en œuvre des mesures de réduction des émissions de carbone dans les institutions éducatives, notamment dans le secteur de l'enseignement supérieur, consommateur intensif d'énergie;
6. **Encourage** toutes les organisations membres à sensibiliser leurs membres aux questions environnementales et à prendre des mesures afin de:
 - (i) Mettre en œuvre des projets de sensibilisation de leurs membres aux changements climatiques pour les aider à explorer les différentes façons de réduire la pollution et de préserver les ressources financières, environnementales et matérielles ;
 - (ii) Promouvoir des politiques et des pratiques respectueuses de l'environnement sur le lieu de travail;
 - (iii) Chercher à étendre le rôle des représentants syndicaux sur chaque lieu de travail en vue d'assurer que des mesures écologiques soient intégrées aux accords de travail ;

- 56 (iv) Demander que les programmes scolaires à tous les niveaux des institutions éducatives
57 incluent des séances spécifiques sur les changements climatiques ;
58 (v) S'inspirer des nouvelles pratiques professionnelles et mesures de négociation collective
59 pour réduire l'empreinte carbone des institutions éducatives;
60 (vi) Encourager tous/toutes les éducateurs/trices à enseigner aux générations futures
61 l'importance du développement durable, de la biodiversité et des changements
62 climatiques;
63

64 7. **Mandate** le Bureau Exécutif pour

- 65
66 (i) Inclure une séance sur la question des changements climatiques aux conférences et
67 séminaires appropriés, afin que les organisations membres puissent échanger leurs idées
68 et leurs expériences ;
69 (ii) Soutenir les campagnes et les initiatives mondiales du mouvement syndical international et
70 des organisations intergouvernementales pour promouvoir une transition vers des
71 industries fondées sur l'utilisation d'énergie renouvelable et qui créent des emplois
72 durables sur le plan environnemental et social, avec des conditions de travail équitables et
73 justes;
74 (iii) S'assurer que, dans la mesure du possible, tous les syndicats du secteur de l'enseignement
75 supérieur et de la recherche exercent des pressions afin que leurs institutions
76 d'enseignement supérieur signent la Déclaration de Talloires de l'Association des présidents
77 d'université pour le développement durable (1990) et ratifient la Charte universitaire
78 Copernicus pour le développement durable (1994).
79 (iv) S'assurer de la participation de l'IE et de ses organisations membres à la Décennie des
80 Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014), menée
81 par l'UNESCO.